

## ASSURANCE OBLIGATOIRE DES CONSTRUCTEURS

Référence :	Durée :	Niveau :	Modalités :	Tarifs :
AA024	4 jours - 28 h	Bases	Présentiel ou à distance	2585,00 €

### LIEUX ET DATES :

#### PARIS

- Du 11/09/2025 au 03/10/2025
- Du 26/05/2025 au 20/06/2025

### OBJECTIFS

- Distinguer les différentes catégories d'intervenants à l'acte de construire
- Identifier, à chaque stade d'avancement des travaux, les contrats d'assurance nécessaires
- Déterminer l'articulation des différents contrats d'assurance
- Appliquer les mécanismes de base des garanties dans le processus de souscription et de gestion sinistres
- Déterminer le tarif d'assurance selon les barèmes, les options de garanties et de franchises choisies par le client et établir les conditions particulières du contrat

#### **Information complémentaire :**

**Toutes nos sessions sont désormais disponibles en présentiel ou à distance.**

**Vous souhaitez suivre une formation à distance ?**

**Inscrivez-vous à la session et indiquez-nous la modalité de participation que vous souhaitez par mail à [mo-inscriptions@ifpass.fr](mailto:mo-inscriptions@ifpass.fr)**

**Pas de date disponible ? contactez-nous à [mo-inscriptions@ifpass.fr](mailto:mo-inscriptions@ifpass.fr)**

**[Consultez le taux de satisfaction de nos formations](#)**

**[ici >>](#)**

## POINTS FORTS

### **Modalités pédagogiques :**

**Les apports techniques et méthodologiques permettent d'identifier les contrats d'assurance nécessaires aux intervenants pour l'opération de construction et pour chaque chantier.**

**Exercices d'application : établissement du schéma d'assurance et cas pratiques pour analyser les garanties d'assurance et leur application.**

### **Formateur(s) :**

**Cette formation est animée par un professionnel de l'assurance construction, formateur expert de l'Ifpass.**

## PROGRAMME

- A. Nomenclature des assurances construction
  - 1. Principe de la loi du 4 janvier 1978
  - 2. Réception, pierre angulaire du système d'assurance construction
  - 3. Champ de l'assurance obligatoire construction
  - 4. Assurance obligatoire gérée en capitalisation
  - 5. Différents contrats
- B. Assurances spécifiques des intervenants à l'opération de construction
  - 1. Garantie obligatoire responsabilité civile décennale
  - 2. Garanties facultatives
  - 3. Contrôle jurisprudentiel de délimitation contractuelle
- C. Assurances de chantier
  - 1. Assurance dommages ouvrage
  - 2. Assurance tout risque chantier
- D. Critères de tarification
  - 1. En dommages ouvrage
  - 2. En responsabilité civile décennale
- E. Approche de la gestion des sinistres
  - 1. Gestion des sinistres dommages ouvrage
  - 2. Gestion des sinistres en l'absence de dommages ouvrage

### **Validation des acquis :**

- **Évaluation des acquis de la formation par des cas pratiques, exercices, QCM.**
- **Questionnaire d'évaluation à chaud proposé à la fin du stage.**
- **Une attestation sera remise au stagiaire à la fin de la formation.**

### **Personnalisation parcours :**

**Un questionnaire préparatoire sera remis en amont de la formation au participant lui permettant de faire remonter auprès du formateur ses attentes et besoins spécifiques.**

## PUBLIC

Gestionnaires de contrats construction  
Chargés d'indemnisation construction  
Conseillers clientèle  
Agents généraux

**Nos formations sont accessibles aux candidats en situation de handicap** : L'IFPASS met en place des aménagements techniques ainsi qu'un accompagnement humain adapté en fonction du besoin du candidat. [Veuillez consulter notre fiche d'information sur l'accueil des personnes en situation de handicap - ici](#)

## PRÉ-REQUIS

Cette formation ne nécessite pas de prérequis spécifiques

### **Modalité d'accès :**

- Les préinscriptions se font en ligne sur notre site ou par mail à [mo-inscriptions@ifpass.fr](mailto:mo-inscriptions@ifpass.fr) au moins 1 jour avant le début de la formation.
- Toutes les démarches administratives et financières doivent être réglées avant le début de la formation. Veuillez noter qu'en cas de demande de financement à un organisme financeur, la démarche de prise en charge est à réaliser par le candidat ou l'entreprise et doivent être réalisées à l'avance
- Les formations sont confirmées 3 semaines avant le début de la formation.

## TARIFS ET FINANCEMENTS

2585,00 €

Exonérés de TVA

## CONTACT

[mo-inscriptions@ifpass.fr](mailto:mo-inscriptions@ifpass.fr) / [01 47 76 58 70](tel:0147765870)